

Thème : Les référés administratifs en matière contractuelle

Date : Vendredi 11 avril 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Maîtriser le nouveau contexte du contentieux de la commande publique*
- *Connaître les règles de recevabilité et les jurisprudences essentielles relatives au référé précontractuel*
- *Connaître les règles de recevabilité et les jurisprudences essentielles relatives au référé contractuel*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I/ Le nouveau contexte des référés devant le juge administratif

II/ Le référé précontractuel

III/ Le référé contractuel

➤ Moyens pédagogiques : **Exposé**

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Manuel DELAMARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, ancien Premier conseiller de cour administrative d'appel, Maître de conférence à Sciences-Po Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.